

La plage de Miscou

Emma Barbé

Vendredi 14 juin, 14h à la montre, je me dirige vers la plage de Miscou en compagnie de Romane. Le vent nous fait face et le ciel est gris. Quinze minutes de marche séparent la plage de la vieille école. Les plantes dansent autour de nous. Arrivées sur la plage, une légère pluie nous accueille. La mer est ornée de petites vagues qui empruntent la direction du vent. En tournant à droite, nous apercevons une petite butte de sable sur laquelle reposent six roulettes et deux chalets. L'atmosphère fantomatique du lieu ainsi que l'absence d'humains laissent penser que l'endroit est abandonné.

Rencontres acadiennes spontanées

Je m'avance et découvre, devant l'une des caravanes, une personne âgée en compagnie d'un garçon d'une dizaine d'années (son petit-fils?). La discussion arrive de manière spontanée et je m'interroge sur leur présence en ce lieu. Ils m'expliquent alors que chaque été, ils quittent Lamèque pour venir vivre sur la plage, dans leur roulotte, afin de pêcher le bar rayé. Ces deux individus semblent heureux. Le garçon est très ouvert au dialogue et répond de manière enjouée aux questions posées. De nombreuses personnes de la Péninsule viennent passer l'été sur ce bout de côte, m'explique-t-il. En arborant un grand sourire, le garçon dit : « c'est mes vacances préférées ». Je les salue et continue mon exploration.

Nous quittons donc les caravanes et les chalets pour nous retrouver plus loin sur la plage. Il y a des débris de paroles et du mouvement. Je sens une présence humaine. En tournant la tête, je découvre quatre hommes, d'une quarantaine d'années, en train de construire une bâisse en

bois. Ils sont bruyants. Je m'approche et ils me regardent. Nous suscitons leur intérêt et il me semble qu'ils s'interrogent notre présence. La discussion commence et nous comprenons, par les dires de ces messieurs, qu'un chalet d'été est en construction et destiné à l'un d'entre eux. Jacques nous explique spontanément que la butte où se trouvent les roulettes et chalets est en fait un endroit où habitent deux familles : les Dumont (famille dont il est issu) et les Dupont. Ils vivent en communauté et se connaissent tous entre eux. Jacques est même né sur cette plage. Ce dernier exprime que le sentiment communautaire de ce lieu est très fort et il se définit comme très attaché à cette terre. Il nous explique que la cohabitation de cet environnement est simple et familiale.

Propriété privée, accès partagé

La question de la propriété de ce territoire se pose alors : à qui appartiennent ces terres ? Les personnes détentrices de roulettes et de chalets ont-elles un droit de propriété réglementé sur ce lieu ? Après ces questionnements partagés, nous découvrons qu'un dénommé Maurice Leclerc est propriétaire de cette butte et d'une partie de la plage (selon les dires de Jacques – cette information n'est pas vérifiée). Aussi, je pose alors la question suivante : « la mer appartient-elle à quelqu'un ? ». Ma question semble étonner Romane, mais notre interlocuteur y répond sans montrer d'étonnement. Jacques nous explique que la montée des eaux influence grandement la réponse à la question posée. En effet, ce phénomène lié aux changements climatiques a réduit le volume de surface terrestre détenue

par Maurice Leclerc. Pour Jacques, le fait que la mer mange une partie de ces terres permet alors de définir Maurice comme le propriétaire d'une partie de la mer (pouvant être délimitée par la surface originelle de terre détenue par ce dernier). J'avoue avoir été étonnée par cette information, puisqu'il me semble impossible de définir quelqu'un comme propriétaire d'une telle ressource. D'ailleurs, selon la Loi sur les terres et forêts de la Couronne (LN-B 1980, c C-38.1) de l'Institut canadien d'information juridique, les terres entre la ligne des hautes eaux et la ligne des basses eaux sont des terres de la Couronne et sont donc accessibles au public, sauf restrictions spécifiques. Ainsi, à moins que Maurice Leclerc soit exempté de la loi de la province, cette plage semble appartenir au gouvernement canadien.

Mise en commun d'un milieu de vie comme voie de sortie à sa privatisation

La description précédente permet d'affirmer l'idée que nous ne connaissons pas le propriétaire du morceau de plage visité : appartient-elle à l'État canadien ou bien à ce dénommé Maurice Leclerc tel que l'exprime Jacques Dumont? Quelle que soit la réponse à cette question, la plage est partagée par les visiteurs et aucune interdiction d'accès n'y est appliquée : chaque personne a le droit de se rendre sur ce lieu. Cette plage s'apparente davantage à un espace mis en commun, et ce, même dans le cas où une partie de cette dernière appartiendrait à Maurice Leclerc. La propriété privée d'un bout de plage ne semble pas, dans ce cas précis, faire obstacle à son utilisation par les personnes désirant en profiter.

Pendant ma visite, j'ai remarqué que l'endroit était bien entretenu. Je suppose que les résident·es des environs en prennent soin. Cette caractéristique est propre à l'environnement

observé : débris de plastiques, emballages divers et déchets quelconques ont suscité notre attention lors des promenades menées sur d'autres plages acadiennes. L'utilisation partagée, particulière à cette plage, influe-t-elle sur la responsabilité des usager·ères à l'égard du lieu donné? Est-ce que le nettoyage de la plage est de leur ressort? Prendre soin de ce lieu partagé et utilisé par tous et toutes, semble être une tâche ancrée dans les habitudes des bénéficiaires de cette plage. Il en vient à supposer que la propriété privée d'un bien ou d'une ressource n'impacte pas forcément son accès, qui, lui, favorise la communalisation ainsi que, dans ce cas précis, l'implication des utilisateurs et utilisatrices.

Ainsi, la question de propriété se pose pour l'établissement d'un monde biorégional.

Cette forme de communalisation observée sur la plage de Miscou peut-elle plus largement exister? D'autres membres de la communauté de la Péninsule acadienne pourraient-ils accéder à ce lieu et en faire un usage commun? Si tel était le cas, le sentiment de responsabilité et d'appartenance au territoire des usager·ères serait-il unanime? Le nettoyage de cette plage serait-il perçu comme une activité allant de soi, à l'image de ce qui semble être le cas chez les deux familles qui se partagent actuellement l'accès à ce milieu de vie?

Finalement, cette observation nous pousse à remettre en question les leviers de la communalisation d'un milieu de vie, considérée ici comme une solution de rechange à la privatisation. Ce modèle de gestion semble ici favoriser chez les usager·ères un sentiment d'appartenance au territoire, ainsi qu'un sens des responsabilités à l'égard de cette plage.

